



CUSTOMER ADVISORY

Marseille, le 27/02/20

Canal fresh water surcharge

Chers Clients,

CMA CGM vous informe qu'à la suite de l'assèchement du Canal de Panama, les autorités panaméennes limitent le trafic des navires l'empruntant et augmentent le tarif du droit de passage.

Afin de compenser en partie ce surcout et maintenir un service de qualité, nous mettons en place une Panama Canal fresh water surcharge.

Cette surcharge est mise en place durant la saison sèche et est applicable dès le 1^{er} Mars 2020.

Montant : 15 USD / TEU

Montant révisable mensuellement.

Zone de chargement : Océanie-Pacifique incluant Tahiti et Nouvelle Calédonie

Zones de déchargement : Amérique du Sud, Amérique Centrale et Nord Amérique cote Est., Antilles et Caraïbes, Europe, Nord Afrique et Baltique

Notre équipe commerciale se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

CMA CGM Head Office – Marseille